

Introduction

Face à des atteintes multiformes, repenser la liberté académique et ses enjeux

Vanessa Frangville, Aude Merlin,
Jihane Sfeir, Pierre-Étienne Vandamme
Université libre de Bruxelles

*Depuis 1994, en raison de mes critiques fréquentes
et sévères des échecs du gouvernement local du Xinjiang,
les autorités n'ont cessé d'interférer dans mes enseignements.
Depuis 1999, je n'ai plus eu d'opportunités de publier
mes articles. De 1999 à 2003, on m'a interdit d'enseigner
à l'Université des Minzu qui m'employait.*

Ilham Tohti, économiste ouïghour à Pékin, 17 janvier 2011
(condamné à la prison à vie en 2014)¹

*Je vous écris de ma prison, avec la ferme conviction : ensemble,
nous surmonterons n'importe quel mensonge. Et les libertés
académiques, jamais, ne deviendront une notion abstraite.*

Iouri Dmitriev, historien russe, 3 décembre 2018, extrait de sa
lettre de réponse à notre invitation à un colloque sur la liberté
académique à l'ULB (condamné le 29 septembre 2020 à 13 ans
de détention, après près de trois ans de réclusion préventive)

La mise en scène d'un enterrement symbolique de la liberté académique sur une place en plein centre de Budapest en 2018 frappe l'imaginaire. Au cœur de l'Europe, une université est forcée de déménager, suite à l'adoption de lois hongroises qui rendent cette institution académique *non grata*. Cette image saisissante du cercueil

¹ Publié dans *China Change* le 6 avril 2014 : <https://chinachange.org/2014/04/06/my-ideals-and-the-career-path-i-have-chosen> (consulté le 3 février 2020). Trad. de l'anglais par V. Frangville.

et du deuil renvoie à la déferlante d'informations concernant les atteintes portées à la liberté académique qui, comme le rappelle Jean-François Bayart, est « en danger sur les cinq continents »². L'actualité au fil des mois n'a en effet cessé de nous renvoyer au constat d'une amplification, aggravation, voire accélération d'un processus fragilisant la liberté académique : l'assassinat d'un doctorant italien, Giulio Regeni, en Égypte en 2016 ; la condamnation à mort d'un chercheur irano-suédois en 2017, Ahmedraza Djalali ; l'emprisonnement et la criminalisation de chercheurs en Turquie, Iran, Russie, Chine, pour ne citer que les cas les plus saillants et... connus. Mais, également, une fragilisation de cette liberté dans le monde démocratique, renvoyant aussi à une fragilisation des démocraties elles-mêmes, quand il ne s'agit pas de transition autoritaire comme on peut le voir en Hongrie ou au Brésil. Ces événements impliquent de réinterroger la liberté académique, mais aussi de constituer les menaces qui pèsent sur elle en objet de recherche. De quoi ces processus sont-ils le nom, et comment analyser ces nouvelles évolutions ?

Notion parfois perçue comme implicite³, la liberté académique s'adapte à des contextes différents en fonction des contraintes qui la menacent ou, comme le souligne Olivier Beaud, est constamment reformulée en creux, en réponse ou en opposition aux agressions qu'elle subit⁴. À l'orée du XXI^e siècle, de quelle nature sont ces attaques, et comment nous appellent-elles à repenser la liberté académique ? Comment l'université doit-elle se réinventer pour protéger cette valeur fondamentale, pilier même du métier d'universitaire, essentielle à la créativité scientifique ?

À l'épreuve d'évolutions récentes qui montrent des atteintes de différents ordres, le présent ouvrage a été conçu comme une réflexion nécessaire sur les missions de notre métier et les paramètres qui les conditionnent, tout comme les responsabilités des enseignants-chercheurs que nous sommes. Il s'agit donc d'affirmer notre rôle collectif dans le maintien de garanties de la liberté académique, car c'est bien face à des situations de crise ou des signes d'inquiétude qu'il revient aux chercheurs eux-mêmes, ou à ces « communautés de compétents »⁵, de s'engager pour redonner un sens à la liberté académique.

Se trouvent ainsi abordées dans cet ouvrage les questions relatives à la définition du concept de liberté académique et de ses actualisations, lorsqu'il s'agit de produire un savoir propre à éclairer des situations complexes, à partir de terrains, domaines ou contextes sensibles. Au-delà de la tentative visant à analyser les entraves, y compris dans leurs formes nouvelles, à la liberté de chercher et de partager le savoir produit, les différentes contributions s'interrogent aussi sur les outils de solidarité qui peuvent être élaborés en adoptant une perspective responsable et transnationale.

² J.-F. Bayart, « La liberté scientifique en danger sur les cinq continents », *The Conversation*, 27 janvier 2020, <https://theconversation.com/la-liberte-scientifique-en-danger-sur-les-cinq-continent-130624> (consulté le 17 février 2020).

³ J. Allard et M. Puig de la Bellacasa, « Pourquoi la liberté académique ? », in J. Allard, G. Haarscher et M. Puig de la Bellacasa, *L'Université en questions. Marché des savoirs, nouvelle agora, tour d'ivoire ?* Bruxelles, Labor, 2001, p. 233-238.

⁴ O. Beaud, « Les libertés universitaires (I) », *Commentaire*, 129, 2010/1, p. 175-196 (p. 180).

⁵ T. L. Haskell, « La justification de la liberté académique à l'heure du pouvoir/savoir », in J. Allard, G. Haarscher et M. Puig de la Bellacasa, *L'Université en questions. Marché des savoirs, nouvelle agora, tour d'ivoire ?* Bruxelles, Labor, 2001, p. 245-295.

En somme, comment maintenir une « vigilance critique » en phase avec les sociétés contemporaines ou, pour reprendre les termes de Guy Haarscher, être « à l'écoute du monde présent »⁶? L'ouvrage est traversé par la conviction que l'université doit se protéger non pas en se construisant comme tour d'ivoire ni comme acteur politique partisan, mais en réaffirmant son rôle spécifique dans l'espace public et son service à la société. En effet, elle n'est pas un grand conservatoire dont l'objectif ne serait que de préserver des savoirs anciens, mais bien un réservoir, incubateur et laboratoire d'idées et de créativité pour penser le passé, le présent et le monde de demain.

Diversification et interconnexion des contraintes à l'échelle globale

Il n'y a jamais eu d'âge d'or de la liberté académique, comme nous le rappelle Philip Cunliffe, car chaque époque a connu ses menaces⁷. Pourtant, sans vouloir tomber dans l'écueil du tourment éternel à l'image de Prométhée – comme nous en avertit Cunliffe –, force est de constater que les attaques contre la liberté académique se sont multipliées et diversifiées dans leurs sources, leurs degrés et leurs conséquences. En effet, depuis le début des années 2010, une accélération semble à l'œuvre dans différents pays, transcendant les frontières et les types de régimes politiques. De la mise en place de contraintes institutionnelles pour répondre aux exigences de l'économie mondiale à la criminalisation du chercheur et de son travail en contexte autoritaire, cet ouvrage propose non seulement d'analyser certains des mécanismes qui produisent l'impossibilité *de facto* de mener la recherche et de partager le savoir constitué, mais il vise aussi à identifier les dispositifs qui instaurent des « climats de censure », issus de situations instables, et à mesurer les craintes qu'elles engendrent⁸. Car c'est bien la possibilité de la contradiction qui constitue un enjeu majeur dans les attaques contre la liberté académique⁹. Comment, donc, garantir les conditions de la production d'un savoir et d'un débat libres face à des pressions de nature et d'origine en constante diversification ?

Les contributions nous rappellent en effet que les acteurs susceptibles d'exercer des contraintes sur la liberté académique sont multiples. L'État apparaît comme le cas le plus évident : le degré de liberté académique reste souvent corrélé au type de régime politique et, par conséquent, au degré de protection étatique de la liberté d'expression dans un pays donné, même s'il n'y a pas que dans les contextes autoritaires que les États – par leur action, ou, parfois, leur inaction ou absence de réaction – menacent la liberté académique. La poursuite de l'excellence et les pressions économiques imposées

⁶ G. Haarscher, « L'université : une "aristocratie démocratique" ? », in J. Allard, G. Haarscher et M. Puig de la Bellacasa, *L'Université en questions. Marché des savoirs, nouvelle agora, tour d'ivoire?* Bruxelles, Labor, 2001, p. 7-15.

⁷ P. Cunliffe, « Between Golden Ageism and Prometheanism », in C. Hudson et J. Williams (dir.), *Why Academic Freedom Matters*, Londres, Civitas, 2016.

⁸ M. Duclos et A. Fjeld, « Introduction », in *Liberté de la recherche : Conflits, pratiques, horizons*, Paris, Kimé, 2019, p. 24.

⁹ J. Allard et M. Puig de la Bellacasa, *op. cit.*, p. 235.

aux chercheurs et à leurs institutions, orchestrées ou tolérées par les États, constituent également des menaces implicites imposant une gouvernance « par le haut »¹⁰. Des groupes de pression politiques ou religieux (voire les étudiants eux-mêmes) peuvent aussi menacer la liberté académique en s'opposant à certains programmes ou en ciblant certains chercheurs ou enseignants, comme par exemple dans le domaine des études de genre. Enfin, l'autocensure des universitaires constitue un autre obstacle potentiel, avec la non-contestation de sujets et d'approches « politiquement corrects », obstruant les débats et empêchant la pensée de se former librement. En témoigne la création récente d'un *Journal of Controversial Ideas* par les éthiciens Jeff McMahan, Francesca Minerva et Peter Singer, inquiets d'une certaine uniformisation de la pensée dans des contextes pourtant favorables à la liberté d'expression¹¹.

Un autre constat fondamental qui ressort des différentes contributions est le caractère interconnecté et transnational de ces menaces, qui traversent les frontières mais aussi les régimes politiques. Bien que les auteurs des chapitres travaillent sur des aires géographiques et disciplinaires différentes, ils partagent souvent des expériences, questionnements et inquiétudes qui suggèrent des « tendances transversales » à l'échelle mondiale¹². En effet, les différents chapitres nous montrent qu'un terrain peut, à tout moment, devenir périlleux et tomber sous le coup de pressions diverses – comme dans le cas de la Turquie – d'une part; et d'autre part que, dans certaines situations de destruction extrême, la liberté académique peut se développer dans des sphères inattendues et parfois de façon contre-intuitive, comme en contexte de guerre – au Liban par exemple, comme le décrit Candice Raymond, ou encore en Syrie, comme le développent Ayman Al Dassouky et Thomas Pierret. La logique contextuelle dans laquelle s'inscrivent les attaques contre la liberté académique doit donc être saisie autant en termes de spatialité que de temporalité, ce qui appelle une vigilance permanente : quelle que soit la nature du régime politique en place, un terrain que l'on pensait stable peut devenir subitement dangereux pour les chercheurs qui le sillonnent. Conflits armés, régimes autoritaires, contagion des régressions antidémocratiques, flottement et absence de protection par l'État dans des situations fragiles, libéralisme économique et mise en concurrence : la diversité des situations est déclinée au fil de sections du livre, dans lesquelles les auteurs tentent d'approfondir une analyse des mécanismes à l'œuvre, croisant approches conceptuelles et études de cas.

En même temps, il existe aussi des atteintes à la liberté académique par effet de contagion, plus insidieuses et plus tentaculaires, qui insufflent dans l'ensemble de la communauté des tendances de contrôle au nom des collaborations internationales. En Chine, par exemple, le durcissement de l'autoritarisme depuis la prise de pouvoir de Xi Jinping en 2012 a non seulement placé le monde académique chinois sous stricte

¹⁰ O. Beaud, *op. cit.*, p. 183-184.

¹¹ Voir <https://www.thetimes.co.uk/article/anonymous-journal-lets-academics-publish-and-not-be-damned-kcr6x2ls5> (consulté le 22 janvier 2020).

¹² M. Duclos et A. Fjeld, « Introduction », *op. cit.*, p. 12-13.

surveillance¹³, entraînant pertes de postes, poursuites judiciaires, emprisonnements, voire condamnations à mort dans le cas des chercheurs ouïghours, mais atteint également les chercheurs chinois à l'étranger et les chercheurs internationaux spécialistes de la Chine¹⁴. On a vu notamment les ambassades chinoises intervenir auprès des autorités universitaires américaines, canadiennes et françaises pour faire annuler sur leurs campus des événements académiques sur les violations de droits humains au Tibet ou dans la région ouïghoure, ou empêcher des manifestations étudiantes en faveur de la démocratie à Hong Kong¹⁵. Les pressions chinoises exercées sur des éditeurs comme les Presses universitaires de Cambridge ou Springer ont également suscité de vives inquiétudes¹⁶. La présence des Instituts Confucius, instruments de diplomatie culturelle d'un État dictatorial sur les campus du monde entier, est une autre source de préoccupation. À ce sujet, Eva Pils explicite dans cet ouvrage une différence éclairante entre un *soft power* qui serait le fait d'instituts de recherche provenant du monde démocratique, et ce qu'elle définit de façon suggestive comme le *sharp power*. En somme, le régime chinois a mis en place un système efficace d'autocensure engageant chercheurs et institutions partenaires à adopter ses lignes idéologiques par l'intimidation comme par la flatterie, ainsi que l'analyse la contribution d'Eva Pils. Ce contexte explique l'inquiétude que suscite la mise en place du premier campus chinois en Europe dans la capitale hongroise, au moment même où la European Central University est, quant à elle, chassée de Budapest¹⁷.

Produire un savoir libre et critique : plus qu'un droit, un principe fondamental de l'université

La liberté académique s'applique à un milieu déterminé : celui des membres d'institutions consacrées à la production et à la transmission du savoir, autrement dit à la recherche et à l'enseignement. Ladite recherche est en principe caractérisée par son aspect « désintéressé » selon Charles Fortier¹⁸, agissant en dehors de toute logique

¹³ Voir le rapport de plus de cent pages de Scholars at Risk consacré à la Chine en 2019 : https://www.scholarsatrisk.org/wp-content/uploads/2019/09/Scholars-at-Risk-Obstacles-to-Excellence_EN.pdf (dernière consultation le 7 décembre 2019).

¹⁴ D. Polat, « Faire de la recherche sur les minorités en Chine : des contrôles intérieurs à la censure à l'étranger. Le cas des études ouïghoures », in M. Duclos et A. Fjeld (dir.), *Liberté de la recherche : Conflits, pratiques, horizons*, Paris, Kimé, 2019 ; V. Frangville, « Liberté académique sous pression en Belgique : le long bras de Pékin », *Le Soir*, 3 octobre 2020.

¹⁵ B. Allen-Ebrahimi, « China's long arm reaches into American campuses », *Foreign Policy*, 7 mars 2018, en ligne : <https://foreignpolicy.com/2018/03/07/chinas-long-arm-reaches-into-american-campuses-chinese-students-scholars-association-university-communist-party> (consulté le 5 décembre 2019) ; *The Conversation*, « How Should Universities Respond to China's Growing Influence on Their Campuses », 4 novembre 2019, en ligne : <https://www.universityworldnews.com/post.php?story=20191003231559963> (consulté le 24 novembre 2019).

¹⁶ K. Carrico, « A Tale of Two Publishers : is censorship the new normal ? », *Asia Dialogue*, 8 novembre 2017, en ligne : <https://theasiadialogue.com/2017/11/08/a-tale-of-two-publishers-is-censorship-the-new-normal> (consulté le 8 décembre 2019).

¹⁷ « A Budapest, la fac chinoise Fudan va remplacer "l'université Soros" – *Libération* (liberation.fr), 10 janvier 2021.

¹⁸ C. Fortier, « La liberté du chercheur public », in J. Larrieu (dir.), *Qu'en est-il du droit de la recherche ?*, actes du colloque organisé à Toulouse les 7-8 juillet 2008, Paris, LGDJ, 2009, p. 113-129.

industrielle et commerciale. Autrement dit, il s'agit de poursuivre le savoir « pour lui-même » ou « comme une fin en soi » (*for its own sake*), pour reprendre les termes de Judith Butler¹⁹. Cet impératif vaut autant pour les institutions universitaires publiques que privées, la distinction entre les deux n'étant pas toujours pertinente car elle est fonction des systèmes éducatifs nationaux et n'enlève rien à l'universalité de la liberté académique. Comme le précise Olivier Beaud, sur le plan philosophique, la liberté académique est une valeur en soi qui ne dépend pas des structures économiques ou juridiques de l'établissement²⁰. Ce qui caractérise la liberté académique, en revanche, c'est qu'elle est réservée à ceux et celles qui ont « acquis les titres nécessaires à l'exercice de cette profession »²¹.

En ce sens, Guy Haarscher, dans sa contribution, souligne que la liberté académique se distingue de la liberté d'expression ou d'autres droits humains fondamentaux au sens où elle n'est pas innée mais s'acquiert et se construit autour d'une profession bien particulière, celle de « savant », dont le devoir spécifique est de faire progresser la connaissance. G. Haarscher nous rappelle aussi la dimension collective de la liberté académique, et le droit fondamental à l'autogestion des universités ou à la gouvernance de celles-ci par la « communauté des compétents », en restant vigilant à ne pas se renfermer sur un dogmatisme de la bien-pensance. De même, le relativisme constitue un rempart contre lequel se heurte souvent la liberté académique : si la neutralité axiologique wébérienne est régulièrement remise en cause en sciences humaines et sociales, l'université ne doit pas pour autant devenir une arène politique, au risque de remettre en cause les fondements de la liberté académique.

Dans son chapitre, Philippe Van Parijs souligne quant à lui que cette liberté fait face à des contraintes légitimes et illégitimes. Les contraintes *légitimes* sont d'abord celles liées au choix de la part des autorités publiques de privilégier (plutôt qu'interdire) certains domaines de recherche en fonction des besoins de la société. Une telle contrainte n'est toutefois légitime que si elle ne concerne qu'une partie de la recherche, laissant suffisamment de place à la recherche fondamentale et d'autonomie à la communauté des chercheurs. Sont sans doute également légitimes les contraintes exercées par les pairs lorsqu'en évaluant des projets de recherche, des articles ou des candidatures, ils privilégient certaines orientations qui leur paraissent scientifiquement préférables. Les contraintes *illégitimes*, qui font l'objet de ce livre, sont au contraire toutes celles qui visent à réduire la liberté des académiques pour des motifs autres que scientifiques. Comme le montre Ph. Van Parijs à travers l'étude de deux cas auxquels il a été confronté à l'Université catholique de Louvain, la ligne de démarcation entre contraintes légitimes et illégitimes n'est toutefois pas toujours évidente, comme avec la liberté d'expression en général, qui n'est pas un droit absolu.

Enfin, dans sa présentation du cours en ligne (MOOC) pour promouvoir la liberté académique, Olga Hünler propose aux chercheurs et aux étudiants des outils concrets pour produire et partager des connaissances en évitant la censure et en participant

¹⁹ J. Butler, « Academic Freedom and the Critical Task of the University », *Globalization*, 2017, vol. 14, n° 6, p. 857-861 (p. 858).

²⁰ O. Beaud, *op. cit.*, 177.

²¹ *Ibid.*, p. 179.

au maintien de la pensée critique au sein des universités. Reprenant certaines définitions officielles de la liberté académique, comme dans la Déclaration de Lima en 1987²² et celle de l'ONU une décennie plus tard, Olga Hünler s'attache d'abord à dessiner les limites de la liberté académique puis à identifier ce qui la menace, et appelle enfin à prendre des mesures proactives au sein de chaque institution. La mise en place systématique de déclarations en faveur de la liberté académique dans les chartes des universités ainsi que de groupes de travail sur des questions spécifiques est ainsi suggérée.

On comprend ainsi, à travers ces trois contributions qui ouvrent le livre, que la liberté académique semble souvent un privilège, mais qu'elle est en réalité « la condition fondatrice de la possibilité pour un ou une académique de simplement faire son travail. C'est plus qu'un droit : c'est une nécessité fondamentale, une condition *sine qua non* pour être académique »²³. Sans liberté académique, impossible d'étendre les espaces de réflexion, d'innover, de créer et de penser cette création. Sans cet affranchissement vis-à-vis du pouvoir, des dogmes et des exigences de forces externes, toute tentative d'exercer correctement la profession de chercheur et d'enseignant est compromise, voire impossible.

Identifier les menaces à la liberté académique est donc essentiel. Paul Löwenthal, dans sa proposition de définition juridique de la liberté académique, évoque « la liberté intellectuelle et matérielle nécessaire » à la recherche et à l'enseignement²⁴. Autrement dit, les attaques contre la liberté académique peuvent intervenir à la fois sur le fond ou sur le contexte et à tout moment du processus, comme le rappelle Étienne Tassin, identifiant trois types de contraintes illégitimes qui se subdivisent en catégories diverses et représentent trois étapes clés de la recherche : ébaucher et penser, mener et produire, partager²⁵. David Paternotte et Mieke Verloo, quant à eux, distinguent onze types de menaces²⁶. Le tableau 1 s'inspire de leur travail et intègre également les mécanismes identifiés dans notre présent ouvrage. Il répertorie 28 types de menaces différents et n'est certainement pas exhaustif. Il vise surtout à illustrer l'importante diversité des menaces, qui frappe l'esprit à la lecture des différentes contributions ici rassemblées. Ces menaces ne sont certes pas toutes comparables dans leur gravité ni dans leurs effets, mais cette vue d'ensemble invite à considérer la liberté académique sous toutes ses facettes et à mesurer l'ampleur de la tâche consistant à la préserver.

²² On peut aussi penser à la *Magna Charta Universitatum*, signée à Bologne en 1988 par 904 universités.

²³ La citation originale est : « *it is a very founding condition of the possibility of an academic doing her or his job at all. It is more than a right: it is a fundamental necessity, a prerequisite for being an academic* ». T. Docherty, « On academic and other freedoms », in C. Hudson et J. Williams (dir.), *Why Academic Freedom Matters*, Londres, Civitas, 2016, p. 100.

²⁴ P. Löwenthal, « Enjeux et conditions de la liberté académique », in J. Allard, G. Haarscher et M. Puig de la Bellacasa, *L'Université en questions. Marché des savoirs, nouvelle agora, tour d'ivoire ?* Bruxelles, Labor, 2001, p. 293-323.

²⁵ É. Tassin, « La politique de la liberté de la recherche et ses trois menaces actuelles. Pour une exception académique », in M. Duclos et A. Fjeld (dir.), *Liberté de la recherche : Conflits, pratiques, horizons*, Paris, Kimé, 2019.

²⁶ D. Paternotte et M. Verloo, « Political science at risk in Europe: frailness and the study of power », in T. Boncourt, I. Engeli et D. Garzia (éds), *Political Science in Europe: Achievements, Challenges, Prospects*, Colchester/Londres, ECPR Press/Rowman & Littlefield International, 2020.

Tableau 1 Typologie des menaces possibles à l'encontre de la liberté académique

Intimidation et répression	Outils bureaucratiques	Menaces politico-économiques	Menaces « par contagion »	Menaces internes aux universités
Harcèlement, surveillance, menaces et attaques personnelles	Politiques d'accréditation sélectives	Marchandisation de l'éducation supérieure	Financement de projets/centres/chaires par des régimes autoritaires	Autocensure
Nommer, blâmer, mettre sur liste noire des universitaires ou disciplines	Retrait de financements	Pressions visant à l'« excellence »	Interventions de « censeurs » dans les revues à comité international	Politisation de l'université par ses acteurs
Intimidations par des groupes de pression	Censure	Coupes budgétaires dans la recherche fondamentale	Dépendance par rapport à des étudiants étrangers payant des frais d'inscription élevés	Relativisme
Enregistrements	Fermeture d'un département ou d'une université	Coupes dans les domaines politiquement sensibles (genre, migrations)		Protestations d'étudiants
Limites à la liberté de circulation	Publications scientifiques « alternatives »			Dénonciations par des étudiants
Poursuites judiciaires	Politisation des universités par les nominations			Ostracisation de collègues
Militarisation des campus	Licenciements			
	Blocage de l'accès à du matériel de recherche ou à un terrain			

Inspiré et adapté de D. Paternotte et M. Verloo (2020)

Faire de la recherche en situation de guerre : entre anéantissement de la liberté académique et reconfiguration des opportunités

Faire de la recherche en temps de conflit armé, c'est se mettre en danger pour exprimer librement sa pensée, continuer à enseigner au prix de sa vie et être parfois obligé de s'exiler pour pouvoir poursuivre son métier. En effet, être universitaire dans des pays instables politiquement, en conflit et en crise, est un métier à risque. En temps de paix, les intellectuels universitaires engagés prennent la parole comme maîtres de vérité et de justice ; ils sont la conscience de tous²⁷. En temps de crise et de conflit, ils deviennent les premières cibles des attaques et leurs institutions (universités, centres de recherche, bibliothèques) sont fermées, confisquées ou détruites. Ainsi, la zone d'action du chercheur se trouve réduite, sa liberté d'expression menacée ou instrumentalisée.

L'exemple irakien est parlant : depuis l'invasion américaine en 2003, les universitaires sont souvent menacés, pris en otage ou assassinés. À Bagdad, dès les premières heures de l'attaque américaine, on a déploré le saccage des bibliothèques, le bombardement des universités et des centres de recherche et la destruction d'une grande partie du patrimoine intellectuel et culturel irakien²⁸. Bien qu'il soit impossible de déterminer l'ampleur exacte de la violence et de l'intimidation, le ministère irakien de l'Enseignement supérieur a indiqué que plus de 3 250 universitaires avaient fui le pays entre février et août 2006 et que plus de 259 universitaires avaient été assassinés, 72 autres enlevés et 174 pris en otage entre 2003 et 2008. Plus d'une centaine d'étudiants ont été tués, principalement par des attentats-suicides, des voitures piégées et des tirs de mortier visant des universités et des écoles²⁹.

L'un des premiers rapports sur cette violence a été celui de Robert Fisk qui a déclaré en juillet 2004 que « le personnel académique soupçonne l'existence d'une campagne visant à dépouiller l'Irak de ses universitaires, à achever la destruction de l'identité culturelle de l'Irak qui a commencé lorsque l'armée américaine est entrée à Bagdad »³⁰.

L'idée de nettoyage culturel a été centrale dans les débats du séminaire international de l'Université de Gand qui s'est tenu en mars 2011 pour dénoncer les exécutions, les enlèvements, le déplacement forcé d'universitaires irakiens, la destruction de l'infrastructure éducative, pendant la guerre et l'occupation qui a suivi. Le séminaire organisé conjointement par le BRussells Tribunal pour l'Irak et le MENARG – Middle East and North Africa Research Group de l'Université de Gand –, en collaboration avec d'autres organisations, s'est ouvert avec la cérémonie de signature de la Charte de Gand pour la défense de l'éducation en Irak. Plusieurs universitaires belges ont signé ce texte

²⁷ M. Foucault, *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 109-113.

²⁸ K. Watenpaugh, E. Méténier, J. Hanssen et H. Fattah, *Opening the Doors: Intellectual Life and Academic Conditions in Post-War Baghdad*, The Iraqi Observatory, 15 juillet 2003, p. 6.

²⁹ UN Educational, Scientific and Cultural Organisation (UNESCO), *Education under Attack 2010 – Iraq, 10 February 2010*, <https://www.refworld.org/docid/4b7aa9df5.html> (consulté le 3 janvier 2020).

³⁰ R. Fisk, « Academics targeted as murder and mayhem hits Iraqi colleges », *The Independent*, 14 juillet 2004, <https://www.independent.co.uk/voices/commentators/fisk/iraqi-academics-targeted-in-murder-spre-553078.html> (consulté le 3 janvier 2020).

pour dénoncer les attaques contre l'élite intellectuelle et le système éducatif irakiens³¹. Cette politique de nettoyage culturel constituerait selon eux un « éduicide »³², à savoir l'anéantissement de l'éducation en Irak, qui continue bien après le retrait des troupes américaines en 2008.

Si l'exemple irakien reflète la situation de plusieurs pays en conflit³³, il n'est cependant pas universel. Le Liban, qui a connu une guerre civile entre 1975 et 1990, voit son système éducatif supérieur menacé, mais aussi se redéfinir en fonction de la nouvelle cartographie du conflit partageant le pays en secteurs confessionnels. Des sections de l'Université libanaise sont ainsi créées et implantées dans les différentes zones du pays afin de permettre l'accès à l'éducation au-delà des lignes de démarcation. Par ailleurs, de nouveaux centres de recherche extra-universitaires voient le jour et viennent suppléer aux déficiences des institutions académiques classiques. La plupart de ces centres de recherche sont affiliés à des organisations politiques (OLP, Phalangistes, etc.) et sont financés par des acteurs locaux ou régionaux. La liberté académique est certes limitée et instrumentalisée, puisque la recherche y est forcément militante pour un camp ou pour un autre. C'est l'objet d'étude présenté par Candice Raymond, qui analyse l'un des plus importants centres de recherche en sciences humaines et sociales au Liban, fondé sur financement libyen en 1975 : l'Institut du développement arabe (IDA), un centre « dont l'ambition déclarée était de repenser le projet panarabe à partir des enjeux de développement ». Ce centre a rassemblé les intellectuels de gauche libanais et leur a permis de poursuivre leur carrière académique en dépit de la guerre. Pendant longtemps, leur champ d'action fut circonscrit dans un camp. Cependant, cela ne les empêchait pas de circuler entre les différents cercles et d'évoluer dans divers réseaux intellectuels, échappant ainsi au contrôle des financeurs. Le contexte chaotique du conflit et la multiplicité des centres leur ont ainsi permis d'avoir une plus grande marge d'autonomie de pensée.

Ces centres ou instituts de recherches extra-universitaires qui ont vu le jour pendant la guerre libanaise ont ainsi permis à toute une génération d'enseignants-chercheurs de poursuivre leur carrière professionnelle malgré le conflit. En Syrie, la guerre déclenchée suite à la révolution de 2011 a été accompagnée par la multiplication d'institutions de recherche et *think tanks* nés dans l'exil. Thomas Pierret et Ayman Al Dassouky décrivent dans leur contribution le paysage sinistré des sciences sociales en Syrie malgré l'ouverture de la première faculté de science politique en 2003 et les promesses de réformes. La recherche en science politique reste une menace pour le régime. Pour le questionner librement, les Syriens expatriés réfléchissent sur le sort

³¹ <http://www.brussellstribunal.org> (consulté le 10 février 2020).

³² D. Adriaensens, W. Treunen, S. Zemni, C. Parker et L. De Cauter (éds), *Beyond Educide. Sanctions, Occupation and the Struggle for Higher Education in Iraq*, Gand, Academia Press, 2012.

³³ On peut penser notamment à la Tchétchénie, ravagée par deux guerres d'une immense violence au cours des années 1990 et 2000, qui a vu ses infrastructures académiques et une partie de son personnel anéantis. Les modalités de la « sortie de guerre », avec l'instauration d'un régime ultra-répressif sous la direction de Ramzan Kadyrov, ont ajouté, au désarroi et à la déstructuration du tissu académique, une chape de plomb étanche obérant la liberté académique. De ce fait, cette dernière a été doublement frappée : par la guerre, les destructions, l'hémorragie des cerveaux dans un premier temps ; par le contrôle politique, la censure et l'autocensure, les violences symboliques, politiques et parfois physiques sous le régime de Ramzan Kadyrov. Observations de terrain et entretiens menés par Aude Merlin, avec des chercheurs voulant rester anonymes : Grozny, 2012, 2017.

de leur pays à partir des centres de recherche implantés au Moyen-Orient, en Europe ou en Amérique. Ainsi, depuis le déclenchement de la révolution et le glissement dans la guerre, la Syrie connaît « une communauté de politistes autrement plus vaste, diversifiée et expérimentée que ce n'était le cas avant le conflit » ; une communauté transnationale obligée de s'exiler, pour critiquer et interroger librement le régime de Bachar al Assad. On peut aussi penser à l'expérience d'une « Université alternative et démocratique pendant la guerre » dans le territoire kurde du Rojava³⁴.

L'atteinte aux libertés académiques dans un pays en guerre se prolongera dans une situation de postconflit, tant que le régime ne changera pas ou n'évoluera pas. C'est le cas d'étude proposé par René Claude Niyonkuru sur le Burundi, qui a expérimenté une parenthèse démocratique entre 2005 et 2015, la décennie qui a suivi la guerre civile, mais qui depuis assiste « à un retour de l'autoritarisme et de la violence politique, matérialisés par des efforts de musellement de toute voix dissidente et la répression de la recherche »³⁵. Alors, comment faire de la recherche librement, comment contourner les menaces, quelle place occupe le chercheur dans l'arène universitaire et publique en contexte de crise ? Le témoignage de René Claude Niyonkuru est essentiel pour comprendre la politique d'intimidation, de répression et de menace menée contre les chercheurs au Burundi. Sa contribution est une analyse fine des instruments répressifs de l'État qui poussent parfois le chercheur à s'exiler. L'exil est cependant ressenti comme une contrainte chez certains chercheurs qui peinent à construire une nouvelle carrière universitaire.

La voie ténue de la liberté académique en situation autoritaire : l'État, acteur de l'oppression ou coproducteur d'un climat liberticide

Reflet d'un type de régime politique, la latitude laissée à la liberté académique est fonction de l'ouverture politique qui prévaut dans tel ou tel pays. Cependant, on voit bien que les « lignes rouges », comme le disent M. Duclos et A. Fjeld dans l'introduction de leur ouvrage³⁶, sont « tremblées », au sens où l'on ne sait jamais exactement ce qui va acter une rupture ou une frontière à ne pas franchir. Parallèlement, les logiques de régression antidémocratique que l'on observe ces dernières années³⁷ produisent des effets tangibles sur le monde académique.

Au sein de la catégorie des régimes autoritaires, catégorie qui elle-même se décline selon des modalités multiples³⁸, la liberté académique est par définition

³⁴ Dominique Soguel, "At a new University, Syrian Kurds build their own future", The Christian Science Monitor, 16 avril 2019, <https://www.csmonitor.com/World/Middle-East/2019/0416/At-a-new-university-Syrian-Kurds-build-their-own-future>.

³⁵ Cet ouvrage, p. 96.

³⁶ M. Duclos et A. Fjeld, « Introduction », *op. cit.*, p. 24.

³⁷ T. Luca, *When Democracies Collapse. Assessing Transitions to Non-Democratic Regimes in the Contemporary World*, Routledge, 2018. Voir aussi I. Krastev et S. Holmes, *Le Moment illibéral*, Paris, Fayard, 2019. Ces tendances pourraient acter plus qu'un « moment ».

³⁸ J. Linz, *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2007.

fragilisée. Comme le rappelle René Claude Niyonkuru dans son chapitre³⁹, « il est illusoire de vouloir construire un milieu académique libéré de toutes contraintes dans un environnement sociopolitique caractérisé par un verrouillage de l'espace démocratique. La liberté des chercheurs est largement tributaire du niveau de liberté de l'ensemble des citoyens ». Cependant, un régime autoritaire n'est pas un régime totalitaire, ce qui signifie qu'il existe, en situation autoritaire, un espace pour la liberté académique, avec plus ou moins de latitude selon les thématiques, les périodes et les enjeux. Ainsi faut-il distinguer d'emblée les régimes totalitaires ou quasi-totalitaires – la fusion entre l'État et la société civile est une des définitions particulièrement suggestives du totalitarisme –, d'une part, comme la Corée du Nord, la Tchétchénie – République fédérée de la Fédération de Russie –, ou l'Erythrée, des régimes autoritaires multiformes, d'autre part, dans lesquels la liberté académique existe tout en étant soumise à de nombreux aléas. Il faut également rappeler la puissance des angles morts : dans le cas des régimes totalitaires ou quas-totalitaires, les pressions exercées sur les libertés académiques ne peuvent être documentées, la peur de témoigner des acteurs créant un point aveugle⁴⁰.

Les cas étudiés dans cette section – la Chine, la Russie, la Turquie, l'Azerbaïdjan et l'Iran – montrent une diversité de situations. Sans entrer dans un classement de ces régimes, qui n'aurait pas grand sens tant les combinaisons qui conduisent à les définir comme autoritaires varient d'un pays à l'autre, ce qui nous intéresse ici est d'observer, à travers une analyse empirique, ce qui participe de l'atteinte à la liberté académique et selon quels ressorts. D'une part se pose la question du substrat idéologique du régime et de son impact sur la liberté académique. Dans les cas chinois et iranien, les régimes reposent sur une idéologie assumée. En Chine, le système communiste est toujours officiellement en vigueur et Eva Pils explique très bien sa place, incontournable, dans l'université. Dans le cas iranien, la révolution islamique de 1979 constitue le cadre idéologique de référence ; Firouzeh Nahavandi montre bien comment ce cadre imprime sa marque dans la vie universitaire, qu'il s'agisse du contenu des cours, de l'organisation de la vie universitaire ou des lignes rouges à ne pas franchir pour les enseignants-chercheurs. Dans les cas russe, turc et azerbaïdjanais, on ne peut parler de cadre idéologique rigide : le régime autoritaire convoque différentes trames narratives. Dans le cas russe, comme le rappelle Dmitry Dubrovsky, l'espace dévolu à la liberté académique s'est fortement accru dans les années 1990 – comme dans tout l'espace postsoviétique après l'effondrement de l'Union soviétique – avant que ne s'opère un rétrécissement de cet espace, les atteintes à la liberté académique se multipliant notamment après l'adoption de plusieurs lois liberticides ayant des répercussions sur le monde académique. D. Dubrovsky montre l'impact direct de ces lois : des thématiques qui avaient à peine eu le temps d'émerger disparaissent ainsi

³⁹ Cet ouvrage, p. 95.

⁴⁰ C'est ainsi que plusieurs sources requérant l'anonymat absolu nous ont fait savoir que recevoir une invitation d'un collègue européen pouvait susciter un intérêt de la part des services de renseignement et que l'autorisation de mission pouvait être suspendue jusqu'à la dernière minute. De la même façon, des collègues d'une université en Tchétchénie nous ont clairement fait comprendre qu'ils-elles préféreraient que notre présence ne soit pas repérée sur le campus de ladite université lors d'un séjour de recherche. Observations de terrain et entretiens menés par Aude Merlin, Grozny, 2017.

du champ universitaire, comme les études de genre. Des collègues sont suspendus de leurs enseignements lorsque ces derniers concernent les droits et libertés, notamment des LGBT, ou lorsque leur expertise dans le champ religieux, par exemple, ne coïncide pas avec la mise en place progressive du nouveau socle de valeurs construit par le pouvoir en synergie avec l'Église orthodoxe.

Pour autant, si le régime russe s'est explicitement éloigné des références à la transition démocratique adoptées dans les années 1990, il s'est très largement engagé dans les transformations néolibérales d'un certain nombre de domaines de l'action publique, en particulier le domaine universitaire. Le cas russe, en un sens, est emblématique de la combinaison entre régime autoritaire et réformes néolibérales, qui dessine un nouveau type de régime adossé au capitalisme autoritaire. On retrouve cet attelage reliant conservatisme et néolibéralisme ailleurs, des Émirats arabes unis au Brésil. La mise en concurrence des universités au niveau mondial se décline sur le plan national ; cette mise en concurrence, avec la dégradation des conditions sociales et la multiplication de contrats précaires à l'université, devient un commode outil dans la gestion autoritaire et le contrôle des idées par l'État et ses élites.

Dans le cas azerbaïdjanais, comme nous le rappelle Ilkin Huseynli, la liberté académique a à peine eu le temps d'émerger qu'elle a été rattrapée par la consolidation d'un régime autoritaire dur. Ilkin Huseynli renvoie aux critères de sincérité, de sérieux et de rigueur pour montrer comment, en creux, ils sont absents du champ azerbaïdjanais. Les destitutions de professeurs, le contrôle politique exercé à l'intérieur même des universités ne cessent d'affaiblir le tissu académique, sans parler de la pression implacable qui s'exerce à travers le contrôle de ce que publient des académiques sur Internet. La simple question de la qualification du régime politique par des chercheurs d'Azerbaïdjan constitue une ligne rouge. Ilkin Huseynli montre que cela peut valoir instantanément l'exclusion du champ académique officiel. Il montre aussi le peu d'estime que les responsables politiques ont pour la recherche. Dans le même temps, et cela rejoint une analyse plus large des régimes postsoviétiques, le pouvoir azerbaïdjanais n'hésite pas à convoquer des références issues du monde libéral pour mieux enraciner une pratique autoritaire⁴¹.

En Azerbaïdjan comme en Turquie notamment, on observe un phénomène typique : de nombreux chercheurs en sciences sociales, face à la fermeture du champ politique, se sentent investis d'une responsabilité citoyenne, notamment en termes de prise de parole dans la sphère publique.

Dans le cas turc, la vitalité de l'université a été particulièrement visible dans les années 2000 : l'arrivée de l'AKP au pouvoir a ouvert de nouvelles possibilités et fait fissurer des tabous, auparavant figés dans le creuset du kémalisme : des recherches sur

⁴¹ Voir à ce sujet les travaux de Carole Sigman sur l'université russe et ceux de Françoise Daucé en ce qui concerne le monde des associations. C. Sigman, « Les transformations de l'enseignement supérieur en Russie. Évolution du secteur public et stratégies d'établissements », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2014/1, (n° 45), p. 21-54. F. Daucé, *Une paradoxale oppression : le pouvoir et les associations en Russie*, Paris, CNRS, 2013.

la chute de l'Empire ottoman, l'analyse de son contexte et le génocide⁴² des Arméniens de 1915 se multiplient dans les années 2000 avant que ne retombe une chape de plomb : l'historien turc Candan Badem n'hésite pas à parler d'*académicide* après le début de la répression contre les « Académiques pour la paix » (« *Baris için akademisyenler* » – BAK), signataires d'une pétition intitulée « Nous ne serons pas complices de ce crime » début janvier 2016. En effet, la dynamique répressive de 2016 a porté un coup à cette effervescence intellectuelle qui avait fleuri notamment dans les années 2000. Et c'est précisément au sujet de la question kurde, nœud gordien de l'État turc, que cette répression prend de court des académiques pourtant rompus à la signature de pétitions jusque-là. Comme l'expliquent Teoman Pamukçu et Gaye Çankaya Eksen ou Pascale Laborier dans leurs contributions, les « Académiques pour la paix » sont insultés et stigmatisés par le pouvoir, qui les assimile à des terroristes.

La criminalisation des signataires de la pétition – certains inculpés pour propagande terroriste, d'autres pour insulte à la nation turque – montre un glissement dans l'usage des mots et suggère une fébrilité de la part du pouvoir⁴³. En effet, le terme de pseudo-intellectuels, utilisé par le président Recep Tayyip Erdogan, se combine avec l'utilisation du terme de terroristes, alors que les signataires n'ont fait que signer une pétition. Cette histoire révèle aussi le caractère à géométrie variable des répressions, la latitude dont disposent les présidents d'université qui peuvent faire le choix de transmettre au YÖK – le conseil supérieur de l'enseignement – les listes des noms des signataires de leur université ou, au contraire, de ne surtout pas les transmettre. Il montre aussi, comme le développent Teoman Pamukçu et Gaye Çankaya Eksen, la montée en puissance de la répression après la tentative de coup d'État de juillet 2016, voyant des milliers d'académiques d'universités gülenistes – ou supposées telles – être licenciés. Les BAK passent alors par pertes et profits de l'atmosphère post-coup d'État, faisant face à une judiciarisation systématique, qui conduit notamment l'une d'entre elles, la politiste Füsün Üstel, en prison entre mai et juillet 2019. Elle est finalement acquittée, comme la majorité des signataires pour la paix⁴⁴. Cette issue judiciaire heureuse ne saurait faire oublier les dommages causés par cette vague de répression, à de nombreux niveaux, ni faire oublier des événements ultérieurs, comme, par exemple, l'arrestation d'un doctorant, Cihan Erdal, et d'une chercheuse signataire pour la paix,

⁴² Le terme de génocide ne peut pas être utilisé par les chercheurs turcs résidant en Turquie, pour des raisons notamment de pénalisation du fait de l'article 305 du Code pénal sur l'atteinte à la nation turque. Si des pans entiers de la recherche se sont ouverts, donnant lieu à des colloques sur les Justes turcs, sur les Arméniens islamisés, sur les descendants de rescapés et la redécouverte tardive de leur arménité, un chercheur qui écrirait le mot « génocide » verrait sa carrière condamnée. Le contexte est celui d'une combinaison entre censure et autocensure. Des initiatives extra-universitaires sont alors mises sur pied, comme les colloques d'histoire organisés par la Fondation Hrant Dink. Néanmoins, le dernier en date, prévu en 2019 sur Kayseri, a été interdit par les autorités. Il n'y a donc même plus de tolérance pour la recherche extra-universitaire. Nous remercions Cengiz Aktar pour ces précisions.

⁴³ L'expression du mépris se poursuit, *a fortiori* lorsqu'il s'agit pour le pouvoir de faire d'une pierre deux coups. Les agressions verbales subies par la Professeure émérite Ayşe Bugra, de l'Université de Bogaziçi en février 2021, ne sont pas fortuites, alors qu'elle contestait la nomination par le Président turc d'un recteur qui lui est loyal. En outre, elle est la femme du mécène Osman Kavala, en prison depuis plus de 3 ans, bête noire du président turc qui le décrit comme « le représentant de Soros en Turquie ».

⁴⁴ À l'heure où nous clôturons ce manuscrit, 622 signataires sur 822 ont été acquittés suite à la décision de la Cour constitutionnelle. Certaines cours d'assises refusent toujours d'acquitter les 200 personnes restantes – dont une partie est en exil – pour des raisons incompatibles avec l'esprit du verdict rendu par la Cour constitutionnelle.

Beyza Üstün, lors d'un coup de filet mené fin septembre 2020 dans plusieurs villes de Turquie.

La campagne de répression lancée contre les « Académiques pour la paix » montre aussi la frontière poreuse entre l'exercice d'une liberté académique, au cœur de la mission de recherche et d'enseignement, et l'exercice, en tant qu'académique, d'une liberté d'expression dans l'espace public. Dès lors se dessine un tableau où l'on peut, d'une part, voir des académiques qui ont pris position en connaissance de cause, nourris par leurs recherches en sciences humaines qui leur donnent une légitimité ; d'autre part, des chercheurs expliquent prendre position en leur âme et conscience, au nom de principes qui les guident dans leur vie sur un plan moral, et pas uniquement professionnel. La criminalisation des chercheurs est une arme maniée par les États autoritaires, la justice se mettant alors au service de l'objectif de l'État. Le cas de l'historien Iouri Dmitriev, à qui cet ouvrage est dédié ainsi qu'à Ilham Tohti, est emblématique du cauchemar judiciaire qu'un État autoritaire peut infliger à un citoyen pour camoufler la vérité. S'il n'est pas rattaché à une institution académique en Russie – ce qui montre aussi que la liberté de recherche peut être revendiquée à l'extérieur du monde académique *stricto sensu*, tout en donnant lieu à des travaux d'une grande rigueur scientifique –, Iouri Dmitriev a montré ses impressionnantes compétences d'historien au sein de l'ONG russe Memorial, dont l'un des enjeux majeurs lors de sa fondation en 1987 – à la fin de la période soviétique – était précisément d'établir la vérité sur le stalinisme et de rendre une biographie à chaque victime des purges stalinienne. La communauté mondiale des historiens ne s'y est pas trompée, reconnaissant la valeur de son travail et exprimant sa solidarité indéfectible face au laminoir politico-judiciaire auquel est livré Iouri Dmitriev : en effet, c'est lui qui a révélé à la communauté scientifique et humaine l'existence en Carélie d'un charnier de 7 000 victimes d'exécutions durant les purges de 1937-1938. À la mise en lumière de ce charnier de Sandarmokh, devenu un lieu symbolique de commémoration des victimes du stalinisme, s'est ajoutée la liste minutieusement établie, au fil de plus de vingt ans de travail acharné, de 50 000 victimes des répressions stalinienne en Carélie. La suite est connue : en décembre 2016, il est inculpé pour une affaire montée de toutes pièces ; relaxé en 2018, il est à nouveau incarcéré : les organisations et historiens qui le soutiennent s'accordent sur le caractère politique de la condamnation, dans un pays où la mobilisation patriotique est une ressource pour le pouvoir, et où l'histoire fait l'objet de révisions à l'initiative d'une Société d'histoire militaire, fondée en 2012 à l'initiative de V. Poutine. Une condamnation à 3 ans et demi de détention, rendue en juillet 2020, avait laissé espérer une libération en novembre 2020 de cet historien de 64 ans. Le 29 septembre 2020, la Cour de Carélie a cassé cet arrêt et condamné Iouri Dmitriev à 13 ans de prison, donnant lieu à un nouveau recours⁴⁵.

Tandis que certains chercheurs sont en prison, criminalisés à des fins de bâilonnement, d'autres sont neutralisés dans leurs déplacements. Il convient également

⁴⁵ Pour le suivi de l'affaire judiciaire, voir <https://dmitrievaffair.com> ; voir aussi https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/29/la-peine-de-l-historien-iouri-dmitriev-specialiste-des-crimes-staliniens-alourdie_6054105_3210.html. Voir aussi https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/06/30/iouri-dmitriev-est-poursuivi-par-la-justice-russe-pour-ses-activites-derangeantes-d-historien-des-repressions-staliniennes_6044703_3232.html et <http://memorial-france.org/category/actualites/histoire-et-memoire/>.

d'interroger le changement de statut de terrains et d'acteurs. Ainsi, la suppression des passeports d'un très grand nombre d'Académiques pour la paix de Turquie a-t-elle un impact délétère : comment, en effet, poursuivre une carrière de chercheur si l'on ne peut plus rencontrer l'autre en chair et en os (en tout cas dans la vie d'avant l'épidémie) ? Certains ont parlé de mort scientifique, parallèlement à la mort civile, matérialisée par la fin des droits sociaux, que la vague d'acquittement survenue en 2019 n'a pas pour autant rétablis. La peur d'embaucher des personnes stigmatisées et la crise économique en Turquie – avant même la crise de la Covid dont les conséquences socio-économiques seront lourdes – oblitérent toute perspective de réintégration sur le marché du travail pour les BAK. La zone grise dans laquelle ils se trouvent – une mobilisation moindre de la part de la solidarité internationale, du fait des acquittements, mais point de réhabilitation réelle – ne saurait masquer le processus à l'œuvre : le monde académique turc s'affaiblit, entre exode des cerveaux et non-réinsertion de ceux qui sont restés sur le territoire. Cela pose en outre la question de la stratégie des États autoritaires. De toute évidence, la production intellectuelle inquiète les élites au pouvoir. C'est vrai dans les cinq États étudiés dans cette section, et bien sûr, également, au Burundi, qui fait l'objet d'une étude dans ce livre. Qu'il s'agisse d'une rhétorique officielle face à un conflit armé ou à un séparatisme, force est de constater que les États préfèrent verrouiller la parole que laisser la vérité percer. Ce faisant, ils affaiblissent le potentiel de développement et de rayonnement de leur pays. Quel gain, à moyen terme, représenteront en effet le départ des cerveaux et la diffusion d'un discours officiel fondé sur le mensonge ? En Iran, l'accusation d'espionnage est brandie, comme ce fut le cas contre l'islamologue australo-britannique Kylie Moore-Gilbert, condamnée à dix ans de prison en 2018 et finalement libérée fin novembre 2020 en échange de trois Iraniens détenus en Thaïlande. Fariba Adelkhah est quant à elle accusée d'atteinte à la sécurité d'État. On assiste à un tour de passe-passe dans ce « pouvoir à l'envers », tel que la chercheuse définit le pouvoir surplombant des Gardiens de la Révolution. Le chapitre de Firouzeh Nahavandi est, en lui-même, un hommage également rendu au travail profond et stimulant de Fariba Adelkhah, toujours assignée à résidence en Iran à l'heure où nous bouclons ce manuscrit, alors que Roland Marchal a lui été libéré en mars 2020⁴⁶. Les citations de ses travaux rappellent qu'avant d'être une prisonnière scientifique, elle est une chercheuse rigoureuse.

Ce qui frappe l'observateur dans la comparaison des cas, c'est la façon dont les libertés académiques sont touchées après que d'autres libertés ont déjà été atteintes. Dans un premier temps, les libertés académiques subsistent alors que d'autres libertés et groupes professionnels sont touchés en amont. En Russie, dans le sillage de la deuxième guerre de Tchétchénie, les libertés des journalistes et des ONG sont systématiquement atteintes au cours des décennies 2000 et 2010. Dans le cas de la Turquie, les pressions exercées par l'État turc sur la liberté de la presse préexistent aux atteintes aux académiques.

⁴⁶ Roland Marchal a été libéré en échange d'un ingénieur iranien détenu en France. Sur la diplomatie de l'otage, voir É. Dignat, « Iran, la diplomatie de l'otage », *Esprit*, mars 2020. Pour le suivi de la situation de Fariba Adelkhah, voir <https://faribaroland.hypotheses.org>.

Il n'est d'ailleurs pas anodin de rappeler que les cinq États étudiés dans cette section – Russie, Chine, Iran, Turquie, Azerbaïdjan – sont tous, d'une façon ou d'une autre, aux prises avec un conflit armé manifeste ou latent et/ou avec l'aspiration séparatiste d'une ou plusieurs minorité-s qui deviennent à la fois la cible d'atteintes massives aux droits humains, localement, et servent de commode alibi dans le durcissement de l'appareil répressif dans différents domaines, comme c'est le cas des Tibétains et des Ouïghours en Chine, des Kurdes en Turquie et des Tchétchènes en Russie. Cette situation de qui-vive militaire et politique fournit alors un prétexte aux États autoritaires pour réprimer toujours plus les libertés en invoquant la sécurité. Deux logiques s'opposent alors : une logique de liberté et de recherche de la vérité, face à une logique de maintien de puissance étatique et de sécurité.

Enfin, l'État devient parfois complice de la dégradation des libertés, tout simplement du fait d'une réaction insuffisante. L'assassinat, en Russie, de l'ethnologue et défenseur des droits humains Nikolai Guirenko, en 2004, et celui de l'ethnologue kabarde Aslan Tsipinov, en 2010, témoignent d'un contexte qui rend possible le passage à l'acte de la part d'acteurs non étatiques : dans le cas du premier, les auteurs de l'assassinat appartiennent à des groupes d'extrême droite ; dans le cas du second, il s'agit d'islamistes reprochant au chercheur de promouvoir des traditions païennes à travers ses travaux ethnographiques. Le simple fait que les auteurs du crime ne cachent pas leur implication en dit long sur le contexte politique et judiciaire russe.

Si le Bélarus ne fait pas l'objet d'un chapitre dans cet ouvrage, ce pays s'intègre complètement dans cette rubrique sur les régimes autoritaires. La European Humanities University, fondée à Minsk au lendemain de l'effondrement de l'Union soviétique, dans une période où l'ouverture favorisait créativité, pluralisme et insertion plus poussée des univers académiques nationaux dans des réseaux globalisés, a été contrainte de s'exiler en 2004 vers la Lituanie, suite à la suppression par le ministère de l'Éducation du Bélarus de la licence dévolue à l'EHU. Le durcissement du régime a accéléré le départ de certains chercheurs bélarusses vers l'EHU à Vilnius, tandis que toute une population étudiante bélarusse se forme en dehors de son pays. Les protestations qui se succèdent au Bélarus depuis le 9 août 2020 suite à la « réélection » du président autoritaire Alexandre Loukachenko sont émaillées de dizaines d'arrestations et font l'objet de répressions particulièrement dures. Au 3 janvier 2021, 8 recteurs d'universités et d'académies avaient été licenciés ainsi que 36 enseignants-chercheurs, tandis que 131 étudiants avaient été expulsés. 22 étudiants faisaient l'objet de poursuites pénales⁴⁷.

Dans les États démocratiques aux prises avec des turbulences politiques, on voit aussi une forme d'impuissance étatique. Le cas de la Catalogne est éclairant, en ce sens qu'un mélange de censure et d'autocensure s'y joue depuis quelques années, empêchant un pluralisme des points de vue de s'exprimer. Des actes d'intimidation ont ainsi conduit à l'annulation d'une conférence sur... l'œuvre de Cervantès, les autorités de l'Université préférant plier face aux pressions.

⁴⁷ <http://bolognaby.org/index.php/124-news-and-events-ru/846-m-n-sterskaya-kanferetsyya-epva-2020-yak-geta-bylo> ; https://zbsunion.by/news/pressure_on_students.

Un vent d'Est souffle alors vers l'Ouest, à rebours des logiques du début des années 1990 où le champ de l'extension de la démocratisation était à l'œuvre, dans le sillage des transitions postcommunistes et d'une certaine euphorie. Ce vent a des airs disloqués et touche de façon aléatoire des démocraties fragiles, qui par des formes de mimétisme, d'influence, voire de contagion du modèle de démocraties illibérales, importent alors directement législations et pratiques venues de pays autoritaires, comme le montre le cas de Viktor Orbán vis-à-vis de la Russie⁴⁸, ou encore le cas de la Grèce, où un projet de loi prévoit la mise en place d'une police spéciale pour entrer sur les campus universitaires⁴⁹.

Contextes démocratiques, tournant illibéral et pressions économiques

Ainsi, même en contextes plus démocratiques, *a priori* moins suspects en raison de leur engagement en faveur d'un certain nombre de libertés fondamentales, la liberté académique fait l'objet de nombreuses menaces. Au sein même de l'Union européenne, on assiste à des dérives et à des formes de déconsolidation démocratique qui touchent directement le monde universitaire. La porosité et l'influence de régimes autoritaires extérieurs à l'Union européenne, comme la Russie, sur des régimes dont la transition démocratique n'a pas été achevée et se trouve fragilisée, est manifeste. C'est ainsi que la loi russe sur les « agents de l'étranger » est dupliquée quasiment à l'identique en Hongrie en 2016⁵⁰, avec pour conséquence une pression continue sur la CEU (Central European University), récemment contrainte de s'exiler en Autriche – processus que retrace Chrys Margaritidis, membre de cette université, dans sa contribution. Cet exil forcé d'une université au sein même de l'UE est un phénomène suffisamment massif et frappant pour qu'on s'y arrête un instant. Il rappelle en effet les heures de la Deuxième Guerre mondiale et de l'occupation par les forces nazies, lorsque, par exemple, dans le cas de la France, des universités migraient entièrement pour fuir la zone occupée. L'incapacité de l'UE à sanctionner efficacement une telle dérive en son sein ne manque pas d'inquiéter. De même, en Roumanie, on voit comment les études de genre, objet fragile par excellence, sont les premières mises à mal, annonçant peut-être un déclin de la liberté académique à la manière du canari dans la mine, évoqué par David Paternotte dans sa contribution.

Ces évolutions récentes nous forcent aussi à repenser le lien entre démocratie et libéralisme politique. Les régimes qu'il est convenu de qualifier de démocratiques possèdent, à bien y regarder, des traits démocratiques et des traits aristocratiques⁵¹,

⁴⁸ Aron Buzogány, « Illiberal Democracy in Hungary: Authoritarian Diffusion or Domestic Causation? », *Democratization*, 24:7, 2017, p. 1307-1325.

⁴⁹ <https://www.la-croix.com/Monde/En-Grece-gouvernement-met-pas-universites-2021-02-07-1201139373>).

⁵⁰ Voir Hungary, *Democracy under Threat*, https://www.fidh.org/IMG/pdf/hungary_democracy_under_threat.pdf, p. 42; <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2017/04/hungary-plan-to-brand-ngos-has-sombre-echoes-of-russias-foreign-agents-law>; <https://www.cultures-of-history.uni-jena.de/focus/lex-ceu/open-society-v-illiberal-state-europe-hungary-and-the-lex-ceu>.

⁵¹ B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 2012.

voire ploutocratiques⁵². Mais ce qui fait leur caractère démocratique n'est pas seulement le suffrage universel ; c'est aussi et surtout le respect des libertés d'expression, de conscience et d'association, ainsi que des contre-pouvoirs potentiels comme les médias, le monde culturel et les universités. Le libéralisme politique vise à protéger les droits fondamentaux des personnes en limitant le pouvoir politique. La démocratie vise quant à elle à égaliser le pouvoir politique (une personne, une voix). Elle n'y parvient toutefois qu'en partie, puisque les représentants du peuple ont inévitablement plus de pouvoir que les citoyens, ce qui engendre des risques d'abus de pouvoir. On voit donc bien pourquoi la démocratie a besoin du libéralisme politique : le pouvoir politique ne pouvant être entièrement égalisé, il doit être limité – par la garantie de certains droits et par l'action de contre-pouvoirs.

Or, dans bien des contextes, ce sont ces contre-pouvoirs qui sont les premiers menacés, amorçant une déconsolidation démocratique, voire une véritable transition autoritaire. Les partis et régimes illibéraux, revendiquant le monopole de la représentation légitime de la volonté populaire⁵³, ne supportent pas l'expression de voix dissonantes, de contre-pouvoirs, et c'est pour cela qu'ils s'en prennent aux médias, à la culture et aux universités. Les exemples de la Turquie et de la Hongrie sont les plus frappants. Mais si le Premier ministre hongrois Viktor Orbán revendique, pour légitimer ses actes, le concept de *démocratie illibérale*⁵⁴, il est aujourd'hui essentiel de refuser cette réduction de la démocratie à la procédure électorale (par ailleurs inéquitable dans ces pays) et de réaffirmer le lien intrinsèque entre démocratie et libéralisme politique⁵⁵.

Des pays comme la Belgique et la France ne sont pas à l'abri d'une telle déconsolidation démocratique. En Belgique, on se souvient des menaces adressées aux recteurs des universités belges par le secrétaire d'État à l'asile et à la migration Theo Francken en 2018⁵⁶. On pense également aux récentes coupes budgétaires drastiques dans les subventions au monde culturel en Flandre⁵⁷ ainsi qu'à la volonté du gouvernement flamand de donner une identité plus « flamande » à la chaîne de radio et télévision publique VRT, jugée trop à gauche⁵⁸. En France, plus récemment, le projet de loi de programmation de la recherche, fortement contesté par les institutions académiques pour diverses raisons, a notamment été amendé pour stipuler que les libertés académiques devraient désormais s'exercer « dans le respect des

⁵² L. Bartels, *Unequal Democracy: The Political Economy of the New Gilded Age*, Princeton, Princeton University Press, 2008 ; L. Bartels, « Political Inequality in Affluent Democracies: The Social Welfare Deficit », *Center for the Study of Democratic Institutions*, working paper 5-2017.

⁵³ J.-W. Müller, *Qu'est-ce que le populisme ? Définir enfin la menace*, Paris, Premier Parallèle, 2016.

⁵⁴ R. Krakovsky, « Les démocraties illibérales en Europe centrale », *Études*, 2019/4, p. 9-22.

⁵⁵ N. Bobbio, *Libéralisme et démocratie*, Paris, Cerf, 1996.

⁵⁶ Les recteurs des universités belges s'étaient exprimés publiquement en faveur d'une régularisation définitive de la famille de la petite Mawda, tuée par un policier dans une course-poursuite entre la police belge et des migrants non autorisés (*Le Soir*, 31 mai 2018, <https://www.lesoir.be/159840/article/2018-05-31/deces-de-mawda-theo-francken-menace-les-recteurs-des-universites-belges-dun> (consulté le 17 février 2020).

⁵⁷ <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2019/11/14/protestation-du-secteur-culturel-contre-les-coups-budgetaires> (consulté le 17 février 2020).

⁵⁸ <https://plus.lesoir.be/254218/article/2019-10-16/la-vrt-trop-gauche-dit-le-pouvoir> (consulté le 17 février 2020).

valeurs de la République »⁵⁹. Au même moment, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, dénonçait les ravages de « l'islamo-gauchisme » dans les universités françaises, reprenant une formule de l'extrême-droite qui rappelle les accusations de « judéo-bolchévisme » d'une autre époque⁶⁰.

Par ailleurs, dans les contextes où les gouvernements ne s'en prennent pas directement aux contre-pouvoirs, les menaces sont parfois plus insidieuses, comme le soulignent les contributions de Jean Luc De Meulemeester et de l'Atelier des chercheur-e-s pour une désexcellence des universités (LAC). Les pressions économiques imposées aux chercheurs et à leurs institutions ainsi que la poursuite de l'excellence se traduisant dans une mise en compétition généralisée de tous les acteurs de la recherche constituent des menaces plus discrètes mais réelles. La suppression de filières peu valorisées par le marché, le recours de plus en plus important aux financements privés, la réduction du temps disponible pour la recherche, la colonisation du temps par les tâches administratives de plus en plus lourdes, la classification quantitative des chercheurs tout comme la lourdeur bureaucratique et la gouvernance « par le haut » sont autant d'obstacles possibles à la liberté académique qu'on aurait tort de sous-estimer, même s'ils ne sont évidemment pas comparables à la fermeture d'une université ou à l'emprisonnement de chercheurs. En outre – et le contexte de la pandémie de Covid-19 n'a fait qu'accélérer cette tendance –, l'importation et la généralisation de l'usage des outils numériques dans le travail universitaire conduisent à modifier le métier d'enseignant-chercheur et à l'altérer à bien des égards. Outre le risque d'une forme de déshumanisation, qui va bien au-delà du monde de l'université, la généralisation du recours aux outils numériques pose de nombreuses questions, touchant autant à la propriété intellectuelle qu'à d'autres questionnements. Qu'advient-il des cours donnés en ligne ? Une parole prononcée par un professeur dans le contexte connivent et normalement clos de la classe peut-elle être diffusée hors de son contexte ? Quel rôle jouent les réseaux sociaux dans la circulation de la pensée, du savoir, et l'exercice des libertés académiques en dehors des murs de l'Université ? D'autant que si le chercheur s'y exprime souvent comme spécialiste de son sujet, il peut aussi, au nom de la liberté d'expression, s'y exprimer en tant que citoyen, mobilisant son statut ou son aura de chercheur reconnu. Comment combiner les différentes identités ? Comment, également, faire face aux menaces diffusées sur les réseaux sociaux ? L'observation du passage généralisé au distanciel par temps de pandémie nourrit l'inquiétude quant au risque de sa pérennisation ou, en tout cas, d'une modification substantielle des pratiques d'enseignement. Dans un texte conçu comme une alerte, écrit justement à l'épreuve du premier confinement du printemps 2020, le chercheur Philippe Forest met en garde contre les conséquences qu'aurait le remplacement insidieux de l'Université par une « Université en ligne », y compris concernant les libertés⁶¹.

⁵⁹ https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/02/libertes-academiques-des-amendements-a-la-loi-sur-la-recherche-rejetes-par-des-societes-savantes_6058182_3224.html (consulté le 2 décembre 2020).

⁶⁰ Voir S. Hayat, « L'islamo-gauchisme : comment (ne) naît (pas) une idéologie », *Le Nouvel Observateur*, 27 octobre 2020, <https://www.nouvelobs.com/idees/20201027.OBS35262/l-islamo-gauchisme-comment-ne-naît-pas-une-ideologie.html>.

⁶¹ Voir P. Forest, *L'université en première ligne. À l'heure de la dictature numérique*, Paris, Gallimard (« Tracts »), 2020.

On pourrait ajouter que la course à l'excellence et la compétition accrue dans la production du savoir au sein de l'espace public a entraîné une dissociation croissante entre liberté académique et excellence académique. Ainsi, les classements internationaux, devenus des outils de gouvernance, ignorent la liberté académique dans leurs critères. Ces classements permettent notamment à des institutions universitaires de développer une notoriété mondiale même lorsqu'elles sont soumises à des États autoritaires qui répriment les chercheurs et contraignent le contenu de leurs recherches. Le cas de la Chine est sans doute le plus actuel et le plus parlant : ses avancées technologiques, notamment en matière d'intelligence artificielle, ne cessent de susciter l'intérêt des chercheurs internationaux. C'est d'ailleurs l'Université de Jiaotong, basée à Shanghai, qui émet chaque année le classement international le plus médiatisé et le plus suivi, le fameux « classement de Shanghai »⁶². Certaines universités chinoises y figurent en relativement bonne place (si l'on met de côté les richissimes universités américaines). Pourtant, la mainmise idéologique de Xi Jinping imposée aux universités chinoises est bien illustrée par la nouvelle charte de la prestigieuse Université Fudan. Celle-ci supprime désormais toute référence à la « liberté de pensée » pour inclure un engagement à servir le Parti communiste, à adhérer aux « valeurs socialistes fondamentales avec des caractéristiques chinoises » et à privilégier le patriotisme⁶³.

Cette dissociation entre excellence et liberté académique, comme le souligne Jannika Spannagel dans un article sur la nécessité de créer des index de mesure de la liberté académique, a deux conséquences inquiétantes : elle rend acceptable, voire justifiable, la répression exercée à l'encontre des chercheurs et des étudiants ; et elle ne nous permet pas d'explorer les dynamiques existant entre restriction et exercice de la liberté académique ni de saisir les violations de la liberté académique dans un contexte plus large de coercition⁶⁴. Le fait qu'aucun des classements existants n'inclue la liberté académique dans ses critères amène le plus souvent à penser à tort que l'excellence académique peut se dissocier de la liberté académique. Or, si des recherches d'excellente qualité peuvent être menées en régime autoritaire, à condition d'être approuvées par le pouvoir, l'excellence d'une université ne peut pas se limiter à ces « commandes ». Une université qui ne produit que des savoirs autorisés ne peut pas raisonnablement être considérée comme plus éminente qu'une université libre.

Enfin, la politisation des universités peut parfois constituer un autre sujet d'inquiétude, dans un double sens. D'un côté, il y a la mise sous tutelle politique de

⁶² Les critères d'inclusion et la méthodologie du classement de Shanghai sont souvent jugés peu pertinents et très loin de constituer des outils d'évaluation convaincants, mais entraînant plutôt des manipulations bureaucratiques qui n'ont plus rien à avoir avec la production du savoir. Voir J.-C. Billaut, D. Bouyssou et P. Vincke, « Faut-il croire le classement de Shanghai ? », *Revue de la régulation*, 8, automne 2010, <http://journals.openedition.org/regulation/9016> (consulté le 7 décembre 2019).

⁶³ Z. Zhang, « À Shanghai, des étudiants de Fudan chantent pour la liberté de penser », *Courrier international*, 18 décembre 2019, <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/chine-shanghai-des-etudiants-de-fudan-chantent-pour-la-liberte-de-pensee> (consulté le 26 décembre 2019).

⁶⁴ J. Spannagel, « Judging Universities by How Free They Are », *Global Public Policy Institute*, publié le 26 juin 2019 : <https://www.gppi.net/2019/06/26/judging-universities-by-how-free-they-are> (consulté le 6 décembre 2019).

certaines universités, comme en Hongrie ou en Turquie⁶⁵, ou l'interférence politique dans les choix des domaines d'études, comme dans le cas des études de genre étudié par David Paternotte dans cet ouvrage. Il s'agit d'entraves évidentes à la liberté académique. D'un autre côté, il y a la tentation, pour certains acteurs académiques, de politiser l'université dans un sens inverse, comme un contre-pouvoir non pas potentiel mais explicite⁶⁶, en faisant de la recherche même un acte politique nourri par un agenda partisan. Pourtant, comme l'explique Guy Haarscher dans sa contribution, une telle réaction ne serait sans doute pas bénéfique pour la liberté académique. En effet, si l'on admettait que la recherche est pleinement politique, il deviendrait plus difficile de défendre l'autonomie des universités par rapport au monde politique. On en viendrait à opposer un agenda politique à un autre. Or, le fondement de la liberté académique, c'est la recherche autonome de la vérité, sans dogmes religieux *ni politiques*. Défendre la liberté académique revient donc aussi à réaffirmer l'autonomie de la sphère académique par rapport à la sphère politique⁶⁷ et la centralité de la démarche scientifique désintéressée (d'un point de vue économique et politique) dans les activités de recherche et d'enseignement. À titre d'exemple, la condamnation le 30 septembre 2020 de l'Université de Barcelone pour violation de la liberté d'expression et de la neutralité politique est venue rappeler la nécessité de cette autonomie du champ académique par rapport au champ politique⁶⁸.

Quels outils de défense et quelle solidarité autour de la liberté académique ?

Si l'université est un lieu dans lequel la liberté académique est soutenue et incorporée dans les pratiques de l'université et des organisations internationales qui représentent l'éducation supérieure dans le monde, les enjeux sont alors limpides : il est temps d'adopter une solidarité radicale et appuyée, par la parole et par l'action, pour des formes de solidarité nouvelles et résistantes⁶⁹.

⁶⁵ Le 1^{er} janvier 2021, le président turc R. Erdogan nomme comme président de l'Université du Bosphore, une personnalité politique qui lui est loyale. S'ensuivent des manifestations durement réprimées, et l'arrestation de dizaines d'étudiants.

⁶⁶ Si les universités représentent un contre-pouvoir (comme les médias ou le monde culturel), c'est dans le sens où les discours qui y sont produits sont *susceptibles* de s'opposer à ceux du pouvoir politique, non pas dans le sens où ils doivent forcément s'y opposer, voire en faire un objectif.

⁶⁷ Cela ne signifie bien entendu pas qu'il n'y a aucune *portée* politique dans la recherche et l'enseignement ni que les acteurs doivent s'abstenir de tout engagement. Cela signifie que faire de la recherche et enseigner, c'est *autre chose* que faire de la politique. Ce sont des activités avec des contraintes spécifiques, comme le libre examen et la visée d'objectivité par rapport aux faits.

⁶⁸ Voir https://www.elconfidencial.com/espana/cataluna/2020-10-05/universidad-barcelona-condenada-vulnerar-libertad-ideologica-expresion_2775104/.

⁶⁹ « *If the university is a place where academic freedom is supported and embodied in the practices of the university and the international organizations that represent higher education across the globe, then the implications are clear : it is time for radical and persistent solidarity, for speech and action, for new and indefatigable forms of solidarity* » (trad. V. Frangville). J. Butler, *op. cit.*, p. 860.

Comme les menaces à la liberté académique peuvent être contagieuses et se déplacer en fonction d'intérêts variés, le soutien à celle-ci peut aussi s'organiser de façon rapide et efficace, comme le montre la mobilisation autour des chercheurs turcs dans l'ensemble de la communauté académique pour informer, sensibiliser et agir au nom de la liberté académique. Manifestations, motions de soutien, pétitions, articles de presse ou appels publics : les académiques ne cessent d'interpeller leurs autorités universitaires, les pouvoirs publics et les citoyens pour défendre leurs pairs qui subissent menaces et répression quand leurs travaux scientifiques dérangent. La multiplication de ces actions en faveur d'une solidarité mondiale, constituée autour de l'idée d'une communauté scientifique internationale, démontre l'engagement des académiques qui refusent de rester dans leur zone de confort. En ce sens, le chercheur qui s'engage pour défendre la liberté académique se veut aussi éveillé de conscience : il ne s'agit pas d'un engagement au sens d'une affiliation politique, mais de développer des formes de résistance ou de s'affranchir pour « dire la vérité face au pouvoir »⁷⁰. En outre, comme mentionné plus haut, dans le « village planétaire » que nous habitons aujourd'hui, défendre la liberté revient désormais à devenir non seulement « un intellectuel collectif » (décrit par Bourdieu comme celui qui travaille en équipe, loin de la figure du solitaire marginal⁷¹), mais aussi un « intellectuel organique sans frontière » (au sens gramscien du terme : un intellectuel qui s'efforce de donner sens aux transformations en cours⁷², mais adapté au monde actuel selon Garabaghi⁷³).

Pour autant, le rôle de l'institution dans cette mise en place d'outils de défense et de solidarité est primordial. Défendre la liberté académique peut en effet signifier chez les chercheurs le refus de sacrifier un idéal d'autonomie au profit des intérêts pratiques de leurs institutions. Si l'institution n'est pas partie prenante au débat et considère que ses propres intérêts politiques ou économiques priment la liberté académique, non seulement elle n'agira pas, mais dans les cas extrêmes, elle empêchera les académiques d'agir. Certaines universités, par exemple, ignorent volontairement les candidatures de chercheurs pourtant qualifiés qui se sont positionnés publiquement contre la montée totalitaire du régime chinois, craignant que les partenariats liés à la Chine en pâtissent⁷⁴. D'autres ont refusé de soutenir des motions de soutien aux chercheurs ouïghours emprisonnés et condamnés pour « séparatisme », en clarifiant que cela compromettrait des fonds chinois accordés à leurs centres de recherche⁷⁵. Or, les contributions qui concluent le présent ouvrage soulignent bien que soutenir la liberté académique et protéger les chercheurs en danger n'est possible que si les institutions

⁷⁰ E. Saïd, *Representations of the Intellectuals*, New York, Pantheon, 1994.

⁷¹ P. Bourdieu, « Il faut que l'intellectuel donne la parole à ceux qui ne l'ont pas », propos recueillis par P. Petit pour *L'Événement du jeudi*, 1992, p. 114-116.

⁷² A. Gramsci, *Cahiers de prison* (cahiers 6-9), Paris, Gallimard, 1983.

⁷³ N. Garabaghi, « Intellectuel organique sans frontière, questions d'éthique », *Géostratégique*, avril 2019, <http://www.academiegeopolitiqueparis.com/intellectuel-organique-sans-frontiere-%EF%BB%BFquestions-dethique> (consulté le 17 février 2020).

⁷⁴ Propos recueillis par Vanessa Frangville auprès d'un chercheur (qui souhaite rester anonyme), membre d'un comité de recrutement dans une université américaine dépendant fortement des frais d'inscriptions d'étudiants venus de Chine.

⁷⁵ Propos recueillis par Vanessa Frangville en Belgique, aux États-Unis et au Royaume-Uni auprès de plusieurs collègues (souhaitant rester anonymes) qui avaient tenté de sensibiliser leurs institutions au sort des universitaires dans la région ouïghoure de Chine.

elles-mêmes s'engagent explicitement et concrètement en développant des outils de défense et de solidarité.

Michel Molitor nous offre ainsi une perspective historique importante, partant de son expérience à l'Université catholique de Louvain et des mécanismes de solidarité mis en œuvre pour les chercheurs menacés par la dictature militaire chilienne dès les années 1970. Molitor nous précise à plusieurs reprises qu'il s'agissait, avant tout, de soutenir des activités académiques d'une part, et d'autre part de poursuivre la constitution d'un savoir, deux aspects sérieusement mis à mal dans le Chili de Pinochet. L'attention portait donc plutôt sur la continuité de la recherche et de l'enseignement dans un contexte difficile. À cet effet, M. Molitor insiste à la fois sur l'importance d'une coordination entre les universités belges, à travers la mise en place d'un comité de soutien transuniversitaire, et sur l'investissement moral et matériel des institutions elles-mêmes, pour des projets opérants et pérennes. En effet, un autre point de ce chapitre, rédigé sous forme de témoignage et qui mérite d'être souligné, est la vision sur le long terme. Comment contribuer à la mise en place d'un savoir transférable aux sociétés dont les chercheurs soutenus étaient issus ?

Pascale Laborier, à son tour, retrace dans son contexte historique l'émergence d'initiatives de soutien à la recherche menacée et de réseaux de défense de la liberté académique. Elle revient sur les liens forts qui existent entre migrations académiques en temps de crise politique et mise en place de fonds de soutien, privés pour beaucoup, dans l'Europe du XX^e siècle. La remise en perspective historique est indispensable pour repenser la notion de chercheur en danger et analyser les modalités des actions entreprises. Elle éclaire aussi les modes de circulation et les formes de nomadisme que les chercheurs en danger expérimentent malgré eux, à travers les siècles. On repense, en lisant son article, à la migration de chercheurs chassés du III^e Reich par l'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir en 1933 vers... la Turquie. Leur intégration dans les universités turques en formation à l'époque a donné une impulsion considérable au champ académique turc. Le cas de Philipp Schwartz, dont les bourses d'accueil en Allemagne aujourd'hui portent le nom et sont attribuées à nombre de chercheurs contraints de quitter la Turquie depuis 2016, incarne à lui seul ces solidarités croisées.

Aux abords du XXI^e siècle, Pascale Laborier observe la mise en place progressive d'un « régime universel de protection » des chercheurs en danger et la création du concept de « *scholars at risk* », devenus une catégorie de réfugiés à part. La chercheuse revient alors sur la genèse du programme français PAUSE qui, nourri des expériences précédentes, vise à accueillir les académiques en danger en cofinçant les structures d'accueil des universités avec des fonds publics pour l'essentiel. Le caractère très codifié et fermé des recrutements en France, notamment via le CNU, ainsi que la rude concurrence dans le monde académique limitent hélas les perspectives pour les bénéficiaires de PAUSE et autres chercheurs en danger qui chercheraient à s'intégrer durablement en France, conclut Pascale Laborier.

Le dernier chapitre de cet ouvrage, sous forme de retranscription d'une table ronde, revient plus en détail sur le programme PAUSE à la conception duquel a participé Pascale Laborier. Celle-ci y souligne à nouveau les efforts mis en place pour pérenniser l'action, mais aussi pour établir une évaluation juste qui prenne en compte les parcours personnels et académiques de chacun et les politiques migratoires strictes

qui peuvent constituer des obstacles administratifs au séjour de chercheurs en danger. Déplaçant le regard vers la Belgique, Pierre Galand, Mateo Alaluf et Michel Molitor témoignent des élans de solidarité coordonnés dans les années 1970, notamment en faveur de collègues chiliens, et montrent que ces initiatives réunissaient ONG, donateurs privés, universités et autres plateformes étudiantes et associatives. Il apparaît clairement que les mécanismes de solidarité s'appuyaient sur une multitude d'acteurs se relayant et se complétant dans l'accueil des chercheurs réfugiés, ce qui constitue une différence majeure avec le contexte actuel, comme le rappelle Marie-Soleil Frère en revenant sur la création du fonds de solidarité à l'ULB pour les chercheurs en danger, une initiative légèrement antérieure au programme PAUSE et expérimentée à une plus petite échelle, celle d'une seule université. Les cas français et belge se font écho sur la difficulté d'établir des critères de sélection, de mettre en place des structures d'accueil efficaces, au-delà de l'attribution de bourses, et d'entrevoir des perspectives sur le long terme d'intégration ou d'aide au retour, dans un contexte de réduction budgétaire parfois drastique. Poussant la réflexion plus loin, Marie-Soleil Frère s'interroge sur les possibilités de venir en appui aux chercheurs menacés qui ne peuvent pas quitter leur pays – comment se connecter aux institutions locales, trouver des relais fiables, fournir aux plus jeunes chercheurs les moyens de développer leurs carrières ?

Cette solidarité universitaire s'est manifestée une fois de plus avec la crise économique et politique profonde qui secoue le Liban depuis octobre 2019. La dévaluation de la livre libanaise, la faillite des institutions et l'appauvrissement de la classe moyenne impactent directement les universités publiques et privées qui menacent de fermer. Des fonds d'aide internationaux ont alors été lancés – surtout après l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020 – pour empêcher l'effondrement des universités et endiguer le mouvement de départ des étudiants et étudiantes obligés de s'expatrier pour accomplir leur formation universitaire.

L'ensemble de ces réflexions nous amènent à nous demander comment engager chacun et chacune dans une recherche impliquée lorsque l'accès aux ressources est déséquilibré et le degré de liberté académique inégal. Comment établir des collaborations éthiques sans mettre en danger les collègues sur place ni rentrer dans une recherche complaisante et autocensurée ? Comment répondre aux pressions externes, politiques ou économiques, pour mener une recherche autonome ? Autant de questions auxquelles, en tant que chercheurs, nous devons porter constamment attention.